

**CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE  
PRODUCTION AGRICOLE / CUMA  
du 15 septembre 2020  
IDCC - 7024**

**Avenant n°3 du 27 octobre 2021**

- La Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FNSEA)  
- La Fédération Nationale des Coopératives d'Utilisation de Matériel Agricole (FNCUMA)  
D'une part,

- La Fédération Générale Agroalimentaire CFDT  
- La Fédération Nationale Agroalimentaire et Forestière CGT  
- La Fédération Générale des Travailleurs de l'Agriculture, de l'Alimentation et des secteurs connexes FO  
- La Fédération CFTC de l'Agriculture  
- Le Syndicat National des Cadres d'Entreprises Agricoles CFE/CGC

D'autre part,  
Conviennent :

Pour tenir compte de l'évolution du SMIC au 1<sup>er</sup> octobre 2021 et maintenir la dynamique de la grille minimale nationale de salaires, les partenaires sociaux ont décidé de modifier l'annexe 1 modifié tel qu'issu de la Convention collective nationale de la Production agricole et des CUMA du 15 septembre 2020.

Dans la mesure où la présente convention a vocation à s'appliquer essentiellement auprès de très petites entreprises, les partenaires sociaux estiment que ces dispositions leur sont particulièrement applicables et que, par conséquent, ils répondent à l'obligation issue de l'article L.2261-23-1 du code du travail.

**Article 1 - Modification de l'annexe 1**

Palier 1	<b>10.48</b>
Palier 2	<b>10.56</b>
Palier 3	<b>10.71</b>
Palier 4	<b>10.95</b>
Palier 5	<b>11.46</b>
Palier 6	<b>12.03</b>
Palier 7	<b>12.78</b>
Palier 8	<b>13.70</b>
Palier 9	<b>14.85</b>
Palier 10	<b>16.46</b>
Palier 11	<b>18.74</b>
Palier 12	<b>21.43</b>

**Article 2 – Date d’entrée en vigueur**

Le présent avenant entrera en vigueur au premier jour du mois civil suivant la parution de son arrêté d’extension au Journal Officiel.

**Article 3 – Dépôt et extension de la convention**

Il appartient au secrétariat de la CPPNI d’effectuer les formalités d’usage en vue du dépôt et de la demande d’extension de la présente convention conformément aux textes en vigueur.

Fait à Paris, le 27 octobre 2021

F.N.S.E.A.  
Jérôme Volle




F.N.C.U.M.A.  
Cyril Jaquin



FGA/CFDT  
Franck Tivierge



FNAF/CGT  
Diane Grandchamp



FGTA/FO  
Patricia Drevon



CFTC-AGRI  
Pierre Jardon



SNCEA/CFE-CGC  
Bernard Pire

